

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 18 décembre 2014

Prend acte des décisions du Maire,

Approuve le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2014

-2014-12-01 : Débat des orientations budgétaires 2015 relatives au budget principal.

-2014-12-02 : Soutient les demandes de l'Association des Maires de France à savoir :

*réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,

*arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense, *réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales, à la majorité, (abstention de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2014-12-03 : Vote la décision modificative n°5 telle que présentée.

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses : + 21 887,45 €

Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses : + 4 652,57 €, à la majorité (abstention du groupe Francheville au Coeur et abstention de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2014-12-04 : Approuve l'adhésion de la commune de Francheville à l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE), à la majorité (abstention de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2014-12-05 : Demande le concours du receveur municipal, Monsieur Cortijo, pour assurer les fonctions de conseil. Se prononce sur le niveau de versement de cette indemnité de conseil à hauteur de 50 % du niveau maximal de calcul de l'indemnité, ceci pour la durée du mandat en cours, à l'unanimité.

-2014-12-06 : Se prononce sur le niveau de versement de l'indemnité de conseil à hauteur de 50 % du niveau maximal de calcul de l'indemnité, ceci pour la période allant du 1^{er} avril 2014 au 30 juin 2014 compte tenu de la nomination de M. Bisson en tant que trésorier principal intérimaire, à l'unanimité.

-2014-12-07 : Acte le rachat de mobilier du CCAS par la commune pour un montant de 1 053.35 €. Acte la mise à disposition de mobilier par la commune au CCAS pour un montant de 8 108.07 €, à l'unanimité.

-2014-12-08 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de refacturation des prestations entre la commune et le CCAS, à l'unanimité.

-2014-12-09 : Désigne deux représentants du Conseil Municipal auprès du Centre Sociale Michel Pache, à la majorité (26 votes pour du groupe Francheville Autrement pour les candidatures de Mesdames Barbier et Poulard et 7 votes pour du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR pour les candidatures de Mesdames Dumont et Faÿ).

-2014-12-10 : Sollicite du Centre de gestion qu'ils nous soient affectés, à compter du 1^{er} janvier 2015, des agents exerçant les fonctions de conseil juridique dans le cadre de missions temporaires d'assistance juridique. Donne à Monsieur le Maire tous pouvoirs aux fins de signer la convention. Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de 2015, à la majorité (vote contre du groupe Francheville au cœur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2014-12-11 : Approuve le projet d'avenant n°1 au lot n°1 « Dommages aux biens » portant le taux de prime par m² à 0,95 € HT au lieu de 0,59 € HT avec application d'une franchise par sinistre de 1 500 euros sauf pour les vols et actes de vandalisme qui feront l'objet d'une franchise de 7 500 euros. Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant précité. Inscrit la dépense au budget primitif 2015, à la majorité (abstention du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2014-12-12 : Autorise Monsieur le Maire à créer des missions de vacations. Inscrit les crédits prévus à cet effet au budget 2015 de la commune, à l'unanimité.

-2014-12-13 : Valide les dispositions suivantes, effectives à compter du 1er janvier 2015 :

Suppression de la Direction des Grands Projets :

Suppression du poste d'assistant administratif aux marchés publics et aux grands projets à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Au sein de la Direction des Services Techniques, de l'Aménagement, de l'Environnement et de l'Economie :

Transformation du poste de Directeur des Grands Projets ouvert au grades d'ingénieur et ingénieur principal en un poste de Directeur adjoint en charge des grands projets, de la transition énergétique et de la sécurité, à temps complet (35/35ème) ouvert au grade d'ingénieur.

Transformation du poste de Chargé de mission instructeur ADS et développement économique à temps complet (35/35ème) ouvert au cadre d'emplois des techniciens en un poste de Responsable Urbanisme-Economie à temps complet (35/35ème) ouvert au cadre d'emplois des techniciens.

Transformation d'un poste de Chargé de mission environnement à temps complet (35/35ème) ouvert aux grades d'adjoint technique principal de 2ème classe, d'adjoint technique principal de 1ère classe et de technicien en un poste d'Instructeur ADS-chargé de mission VRD-propreté-environnement à temps complet (35/35ème) ouvert aux cadres d'emplois des adjoints techniques et des techniciens au sein du Service Urbanisme-Economie et du Service Cadre de Vie.

Transformation du poste d'Opérateur technique qualité de vie-instructeur du droit des sols à temps complet (35/35ème) ouvert au cadre d'emplois des techniciens en un poste de Responsable Cadre de Vie à temps complet (35/35ème) ouvert au cadre d'emplois des techniciens.

Rattachement du poste d'Opérateur qualité de vie-jeux-cimetières-illuminations au Service Cadre de Vie pour la moitié de ses missions (17,5/35ème).

Transformation du poste de Technicien chargé des travaux entreprises espaces verts-parc de véhicules-jeux-contrats de maintenance à temps complet (35/35ème) ouvert au cadre d'emplois des techniciens en un poste de Technicien chargé des travaux entreprises espaces verts-parc de véhicules-contrats de maintenance-sécurité et intrusion à temps complet (35/35ème) ouvert au cadre d'emplois des techniciens.

Transformation du poste de Collaborateur technique à temps complet (35/35ème) ouvert au cadre d'emplois des techniciens en un poste de Collaborateur travaux entreprises bâtiments-marchés publics à temps complet (35/35ème) ouvert au cadre d'emplois des techniciens.

Création d'un service entretien des locaux rattaché aux services techniques et composé des postes suivants :

Transformation du poste d'Agent polyvalent technique navette et festivités à temps complet (35/35ème) ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise en un poste de Responsable du Service Entretien des locaux-navette à temps complet (35/35ème) ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Rattachement des deux postes d'agent d'entretien et assistant fêtes et cérémonies à temps complet (35/35ème) ouverts au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au Service Entretien et de trois postes d'Agent d'entretien à temps complet (35/35ème) ouverts au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Création de la Direction de l'Éducation composée des services et postes suivants :

Suppression de la Direction de l'Administration générale

Rattachement des Services scolaires et du Service Jeunesse à la Direction de l'Éducation.

Transformation du poste de Directeur de l'Administration Générale à temps complet (35/35ème) ouvert aux grades d'attaché et d'attaché principal en un poste de Directeur de l'Éducation à temps complet (35/35ème) ouvert au grades d'attaché et d'attaché principal.

- Au sein de la Direction générale des services et notamment du service Population :

Transformation du poste d'Agent d'accueil service population et coordinateur état-civil à temps complet (35/35ème) ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et au grade de rédacteur en un poste de Responsable du Service Population à temps complet (35/35ème) ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et au grade de rédacteur.

Au sein de la Direction des Finances :

Rattachement du poste de Responsable du Service marchés publics-assurances à temps complet (35/35ème) ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs, à la Direction des Finances.

Transformation d'un poste d'Adjoint à la Direction des Finances à temps complet (35/35ème) ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs en l'ouvrant aux grades d'adjoint administratif de 1ère classe, adjoint administratif principal de 2ème classe et d'adjoint administratif principal de 1ère classe et au cadre d'emplois de rédacteur.

Transformation d'un poste de Gestionnaire finances ouvert aux grades d'adjoint administratif principal de 2ème classe, d'adjoint administratif principal de 1ère classe et de rédacteur en l'ouvrant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. Adopte le tableau des effectifs proposé, à l'unanimité.

-2014-12-14 : Approuve l'ensemble des dispositions de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés coordonné par le SIGERLy en application de sa délibération du 24 septembre 2014. Autorise le Maire de Francheville à signer l'acte constitutif adopté par le SIGERLy le 24 septembre 2014. Autorise le Maire de Francheville à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération. Autorise le Maire de Francheville à donner mandat au SIGERLy pour obtenir auprès d'EDF et ERDF l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises, à l'unanimité.

-2014-12-15 : Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de Déclaration Préalable de travaux et la demande d'Autorisation de Travaux pour le réaménagement de locaux municipaux au Bourg afin d'y installer les bureaux de la Police municipale, à la majorité (abstention de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2014-12-16 : Autorise Monsieur le Maire à vendre la parcelle cadastrée BN 204 au montant de 380 000 € net vendeur et à signer tous les actes afférents à cette cession, à l'unanimité.

-2014-12-17 : Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation de travaux sur la parcelle communale BR74 correspondant aux locaux de l'Hôtel de Ville pour la modification de cloisons de bureaux aux services Urbanisme et État civil, à l'unanimité.

-2014-12-18 : Autorise Monsieur le Maire à signer les différentes conventions tripartites avec les associations syndicales de lotissement et le SIGERLy et relatives à la prise en charge des frais de fonctionnement de l'éclairage des lotissements privés, à l'unanimité.

-2014-12-19 : Approuve le principe d'instruction, de préparation, de suivi d'exécution des arrêtés de police de la circulation par les services de la commune pour le compte de la Métropole de Lyon. Approuve la convention relative aux modalités d'exercice de la police de la circulation. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Communauté urbaine de Lyon, la Métropole de Lyon se substituant au 1^{er} janvier 2015 à la Communauté urbaine dans l'exécution de la convention, à l'unanimité.

-2014-12-20 : Décide de la mise en place d'un abonnement mensuel pour le marché de Bel-Air au tarif de 3,52 € par mètre linéaire, à l'unanimité.

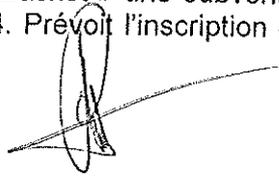
-2014-12-21 : Attribue une subvention exceptionnelle de 150€ en direction du collège Christiane BERNARDIN. Ces crédits seront imputés au compte 65-738, à l'unanimité.

-2014-12-22 : Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions d'objectifs avec les associations Centre de Karaté Franchevillois et l'Association des familles de Francheville. Attribue une subvention complémentaire de 330,80 € au Centre de Karaté Franchevillois pour l'année 2014. Attribue une subvention complémentaire de 296,44 € à l'Association des familles de Francheville pour l'année 2014. Dit que ces subventions seront imputées sur l'article 6574 du budget principal 2014 de la commune dûment approvisionné, à la majorité (abstention du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2014-12-23 : Décide la création d'un Comité Consultatif des Jeunes résidents de Francheville de 14 à 19 ans, à l'unanimité.

-2014-12-24 : Autorise Monsieur le Maire à signer le Règlement de fonctionnement des EAJE. Autorise Monsieur le Maire à signer, par décision, tout avenant à ce règlement, ne le modifiant pas substantiellement, à l'unanimité.

-2014-12-25 : Alloue à l'association « Francheville Basket » une subvention exceptionnelle de 150 € à l'occasion de l'arbre de Noël du 20 décembre 2014. Prévoit l'inscription des crédits correspondants au chapitre 65, article 6574, fonction 40, à l'unanimité.



Michel RANTONNET
Maire de Francheville

Présents : Mr RANTONNET, Mme PETIT, Mr LAVERLOCHERE, Mme SANTOS-MALSCH, Mr GOURRIER, Mme QUIBLIER, Mr CALABRE, Mme BARBIER, Mr DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mr BONNEMAN, Mme REY, Mr DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, Mr ROUX, Mme PRUNARET, Mr SADOT, Mme D'HONNEUR, Mme RODAMEL, Mr TREMBLEAU, Mme BARBET, Mr GOTTELAND, Mme ELLENBERGER, Mr LAMBERT, Mme DUMONT, Mr KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, Mr GUIBERT, Mme JAMBON, Mr RIVIER.

Membres représentés : Mr CORTIAL, Mme POULARD, Mr GUILLON.